



## PROFESSION DE FOI DES LISTES PRÉSENTÉES PAR LE SNESUP-FSU



### Section 16

AVEC LA PARTICIPATION DU SNCS-FSU

**LE CNU EST UNE INSTANCE DEMOCRATIQUE ESSENTIELLE POUR L'EXAMEN COLLEGIAL DE NOS MISSIONS PAR DES PAIRS DE NOS DISCIPLINES.**

Pièce maîtresse du statut de fonctionnaires d'État des enseignant·e·s-chercheur·e·s (EC) face aux pouvoirs locaux et à leurs arbitraires, le CNU est la cible régulière d'attaques visant à sa dénaturation ou sa disparition. La prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier, que ce soit en termes de missions ou de spécificités d'établissements, justifie pleinement son cadre national pour la défense des missions de service public, pour le développement des disciplines (et de la diversité en leur sein) et des approches interdisciplinaires, pour l'égalité de traitement des EC entre établissements à travers la gestion nationale de nos carrières, pour l'affirmation du lien enseignement et recherche, pour la défense de nos statuts et des libertés académiques.

**Les listes CNU 16 A et B sont des listes de rassemblement de toutes les spécialités et spécificités, de toutes les méthodologies, qui défendent l'unité dans la diversité de la psychologie (formation et recherche).**

## NOS REVENDICATIONS

### CARACTERE NATIONAL DU STATUT ET ROLE DU CNU

Le SNESUP-FSU est profondément attaché au caractère national du statut des EC. Il s'est opposé à la mise en place des chaires professeur.es junior (CPJ) et à la multiplication des CDI de mission. Il est attaché au double contingent en local et au national attribué par les sections CNU, que ce soit pour les promotions, pour les congés pour recherche ou conversion thématique (CRCT). Il défend le caractère décisionnaire du CNU pour l'attribution de la composante individuelle de primes (RIPEC) et des promotions internes prévues par le repyramidage.

### QUALIFICATION

*La politique de gels de postes des établissements entraîne un gâchis humain et scientifique considérable.* Le SNESUP-FSU revendique des créations de postes de MCF et PU et défend la qualification, en tant que reconnaissance nationale de l'aptitude à l'exercice des missions d'enseignant·e-chercheur·e.

Le SNESUP-FSU demande un retour à la qualification aux fonctions de PU préalablement à tout recrutement dans ce corps et s'oppose à sa disparition pour les recrutements de MCF (disposition de la LPR).

### SUIVI DE CARRIERE

Le SNESUP-FSU s'oppose au suivi de carrière des EC, notamment à son caractère obligatoire et non confidentiel, ainsi qu'à toute utilisation de la modulation de service. Il dénonce l'absence de moyens donnés par le ministère aux établissements pour mettre en œuvre d'éventuelles

recommandations des sections CNU. Il revendique plus de moyens pour l'amélioration des conditions d'exercice des EC.

### PROMOTIONS

Le SNESUP-FSU défend une augmentation des promotions et le déroulement d'une carrière complète sur au moins deux grades pour tous les MCF et les PU. Il dénonce le passage au choix à l'échelon exceptionnel, qui introduit une sélection qui vise uniquement les MCF.

**Repyramidage** : Le SNESUP-FSU s'oppose au localisme du système actuel et défend un dispositif de repyramidage national où le CNU jouerait pleinement son rôle, en classant les dossiers par sections. Conformément aux lignes directrices de gestion (LDG) ministérielles, il rappelle que le repyramidage doit être un levier pour atteindre une égalité femmes-hommes effective.

### CRCT

*Le contingent CNU dépend du nombre de CRCT accordés par les établissements dans l'année antérieure, entraînant une diminution continue (-10 % en 8 ans).*

Le SNESUP-FSU revendique à l'inverse une augmentation du nombre de CRCT tant au niveau local que national ainsi qu'un contingent supplémentaire de CRCT suite à un congé de maladie ou à une mission d'intérêt collectif. Le SNESUP-FSU a obtenu la création d'un contingent spécifique suite à un congé maternité, parental ou d'adoption.

### RIPEC

*Le constat de localisme et de traitement inégalitaire est flagrant. Certains établissements définissent à la fois des montants différents selon les corps et des critères locaux*

*supplémentaires. Entre établissements, des disparités sont également visibles au niveau des montants attribués.*

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU sont opposés à la politique d'individualisation des rémunérations et de mise en concurrence des enseignant-es-chercheur-es. Ils dénoncent la logique des primes qui est un pis-aller pour masquer la dégradation des carrières et la baisse du pouvoir d'achat et qui

favorise toujours les mêmes personnes. Dans le cadre contraint existant, et par souci d'équité, le SNESUP-FSU défend l'examen national et transparent des dossiers par le CNU et un montant des primes identique pour tou-te-s. Le SNESUP-FSU défend que les bénéficiaires de la prime individuelle C3 soient les plus nombreux possibles et a obtenu qu'au moins 45 % à terme des enseignants-chercheurs en soient bénéficiaires.

## NOS ACTIONS AU COURS DE LA PRECEDENTE MANDATURE

Par leurs actions au sein des sections CNU, et par leur investissement dans les bureaux de section, nos élu-e-s ont respecté leurs engagements tant au niveau de la reconnaissance de toutes les activités des EC que de la prise en compte de la situation individuelle des personnes. Ils et elles ont :

- défendu la publication des critères d'évaluation des dossiers de candidatures ;
- refusé le caractère obligatoire et systématique du suivi de carrière qu'ils n'ont pas mis en œuvre dans leur grande majorité ;
- obtenu que le suivi de carrière, dans les sections où il a été mis en œuvre, ne consiste pas en une évaluation productiviste mais fasse l'objet d'appréciations qualitatives et de recommandations concernant les conditions de travail ;
- fait voter de nombreuses motions :
  - demandant une augmentation du nombre de CRCT et de promotions,
  - dénonçant le suivi de carrière, la mise en place des chaires de professeurs juniors (CPJ), la suppression de la qualification PU et à sa suppression expérimentale pour les MCF;
- œuvré au maintien du CNU comme instance nationale de gestion de la carrière des EC.

**Par leur action au sein de la CP-CNU et au sein des sections, nos élu-es ont joué un rôle moteur dans la défense du CNU et du principe de l'évaluation par les pairs et dans le maintien du contingent national d'avancements attribués par le CNU.**

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU présentent des candidat-es engagé-es dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentatif-ves de la diversité géographique et d'établissements, des thématiques et approches de leurs champs disciplinaires. Ils ont fait le choix de viser la parité des candidat-es.

## NOS CANDIDATS ET CANDIDATES S'ENGAGENT :

### Défendre le métier et les conditions de travail

- Respecter et promouvoir un fonctionnement éthique, clair et démocratique des sections CNU et en partager les bonnes pratiques d'une section à l'autre.
- Travailler à l'amélioration des conditions d'exercice du métier.
- Défendre la prise en compte de l'ensemble des activités tout au long de la carrière de l'EC et les conditions particulières d'exercice de toutes les missions des EC (IUT, INSPÉ, ou départements interdisciplinaires, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique, ou méthodologique, etc.).
- Défendre une analyse qualitative des dossiers et ne pas se cantonner à l'aspect bibliométrique quantitatif ni aux seules listes de publications reconnues par l'HCERES.

### Une démarche ouverte, respectueuse des singularités et inclusive

- Promouvoir l'égalité professionnelle effective entre les femmes et les hommes.
- Veiller à la prise en compte des situations de handicap ou de longue maladie, de leur impact et de leurs intersections avec les inégalités structurelles entre les femmes et les hommes.
- Défendre la diversité des approches épistémologiques, théoriques, méthodologiques au sein des différentes disciplines et sous-disciplines.
- Combattre toute "normalisation" des pratiques de recherche et des modes de diffusion des résultats.
- Considérer toutes les dimensions du travail des universitaires dans leur ensemble sans les ségréguer par discipline ou type d'établissements.

## Election CNU 2023

### Section 16

### Collège A

### Liste SNESUP-FSU et sympathisant-es

n° 1	Mme GIORGIA TISCINI (TISCINI)	UNIVERSITE RENNES 2
n° 2	Mme CHRISTINE CHAUVIN (CHAUVIN BLOTTIAUX)	UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD (LORIENT)
n° 3	M. ANDRE DIDIERJEAN (DIDIERJEAN)	UNIVERSITE DE BESANCON
n° 4	M. ARNAUD PLAGNOL (PLAGNOL)	UNIVERSITE PARIS 8
n° 5	M. MICHEL GROLLIER (GROLLIER)	UNIVERSITE RENNES 2
n° 6	Mme KARINE DORE (DORE-MAZARS)	UNIVERSITE PARIS CITE
n° 7	Mme LAURENCE CONTY (CONTY)	UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE)
n° 8	Mme SABINE DE BOSSCHER (DE BOSSCHER)	UNIVERSITE DE LILLE
n° 9	M. BENOIT VERDON (VERDON)	UNIVERSITE PARIS CITE
n° 10	Mme CHRISTELLE DECLERCQ (DECLERCQ)	UNIVERSITE DE REIMS
n° 11	Mme FLORE BARCELLINI (BARCELLINI)	CONSERVATOIRE NAT. DES ARTS ET METIERS
n° 12	Mme CATHERINE DELGOUDET (DELGOULET)	CONSERVATOIRE NAT. DES ARTS ET METIERS
n° 13	Mme ISABELLE MILHABET (MILHABET)	UNIVERSITE COTE D'AZUR
n° 14	Mme DELPHINE PINS (PINS)	UNIVERSITE DE LILLE
n° 15	M. ERIC BRANGIER (BRANGIER)	UNIVERSITE DE LORRAINE
n° 16	M. ROMUALD HAMON (HAMON)	UNIVERSITE RENNES 2
n° 17	M. SYLVAIN MOUTIER (MOUTIER)	UNIVERSITE PARIS CITE
n° 18	Mme DORINE VERGILINO (VERGILINO PEREZ)	UNIVERSITE PARIS CITE